



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



22035206

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

07 -03- 2022

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe**

N° d'entreprise : **0407 735 837**

Nom

(en entier) : **GEFCO BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **RUE DU PARC INDUSTRIEL 27 - 7822 GHISLENGHIEN**

Objet de l'acte : Démission - Cooptation

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 janvier 2022

Suite à la démission de Monsieur Pierre Jean Lorrain de ses mandats d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de GEFCO BENELUX SA, il convient de pourvoir à son remplacement. Il est proposé de nommer en lieu et place Monsieur Frank ERHARDT.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

1. de prendre acte de la démission de Monsieur Pierre Jean LORRAIN, comme Administrateur et Président du Conseil d'Administration, reçue par courrier en date du 12 janvier 2022 avec effet immédiat ;

2. de nommer par cooptation Monsieur Frank ERHARDT en remplacement à compter rétroactivement du 12 janvier 2022 et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2026 :

- comme Administrateur sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale,

Et comme Président du Conseil d'Administration.

3. et de n'attribuer aucune rémunération aux mandats d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration mandate J. Jordens srl / Marion de Crombrughe aux fins de procéder à toute démarche liée aux présentes décisions, en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrughe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).